



Rapport National Volontaire sur le suivi de mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable en Tunisie



Ali KOOLI

Ministre de l'Economie, des Finances
et de l'Appui à l'Investissement
MEFAI

FPHN, 14 juillet 2021

LE PLAN DE LA PRÉSENTATION

1. Contribution de la Tunisie au processus d'élaboration des ODD
2. Processus de préparation du RNV 2021
3. Cadre institutionnel
4. Contributions des parties prenantes
5. Intégration des ODD
6. Ne Laisser Personne de Côté
7. ODD en Tunisie: Réalisations et défis

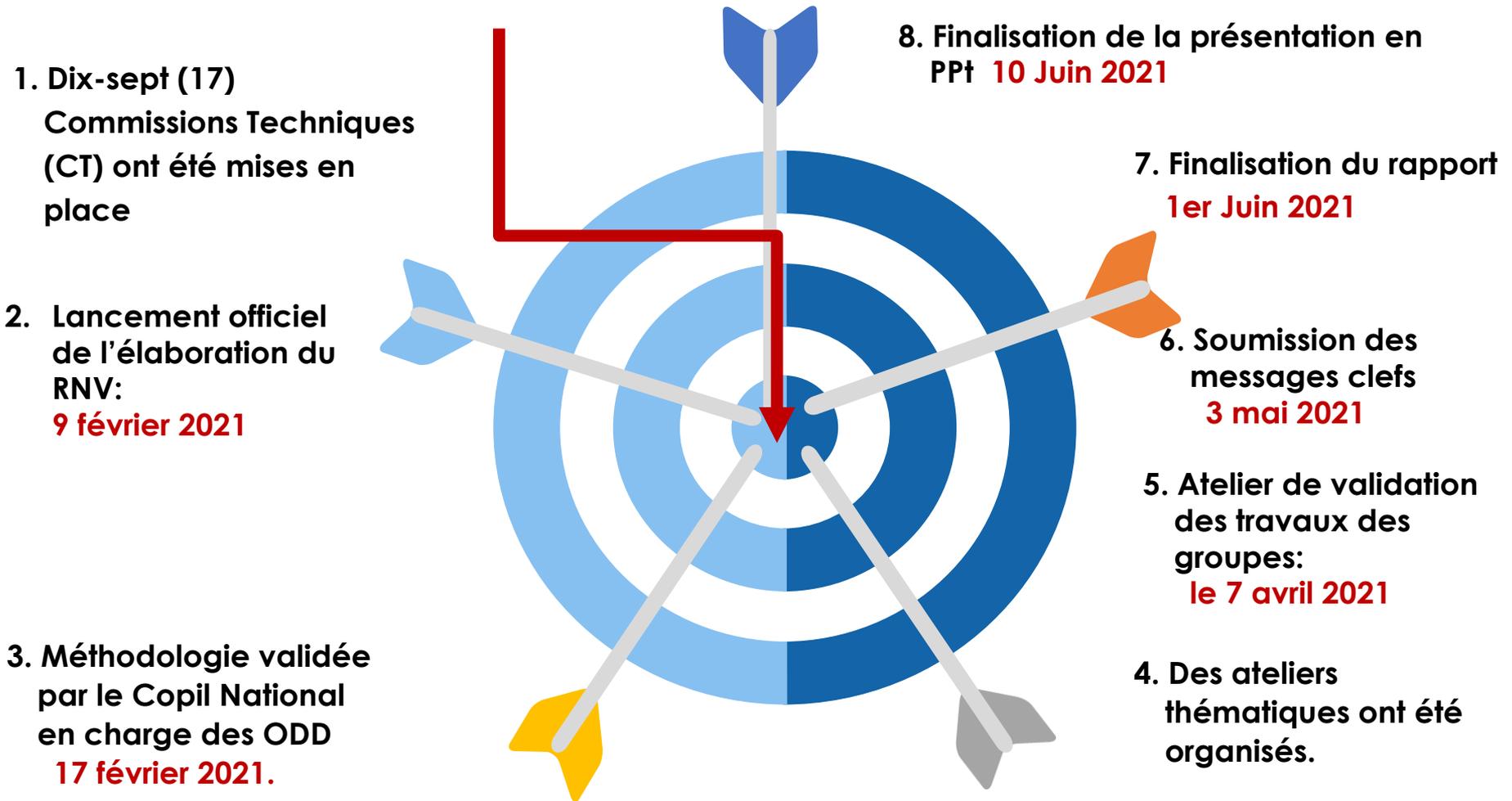
1. CONTRIBUTION DE LA TUNISIE AU PROCESSUS D'ÉLABORATION DES ODD

3. La participation, parmi cinq pays à l'initiative « **Sur la voie pour atteindre l'ODD 6** »
4. La participation active, parmi cinq pays sélectionnés au niveau mondial, à l'élaboration de l'**ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces)**
5. La participation à l'initiative relative à la réalisation de l'**ODD 11 "ville et communauté durables"**
6. L'organisation d'un forum nationale par le Ministère de l'Education avec l'appui de l'UNESCO sur "**Education de qualité** " **ODD 4**

1. La participation, parmi 60 pays, à la consultation mondiale sur "Le Monde que nous voulons"

2. La réalisation de sa consultation nationale en septembre 2014 intitulée "**la Tunisie que nous voulons** " auprès de plus de 3000 citoyens dans 10 régions qui a permis de ressortir les priorités exprimées par les tunisiennes et les tunisiens

2. PROCESSUS DE PRÉPARATION DU RNV



3. CADRE INSTITUTIONNEL

Mécanismes institutionnels

MAEMTE, pilotage diplomatique.

MEFAI, coordination nationale et pilotage technique.

Comité de pilotage (COPIL)

Points focaux représentant les différents ministères techniques et l'INS.

Parlementaires, Organisations professionnelles, collectivités locales, Société civile, etc.

17 Commissions Techniques (CT) par ODD

Chaque CT est pilotée par un ministère technique et regroupe les parties prenantes concernés par l'ODD (Ministères, Sté civile, organisations professionnelles, etc.).

Agences du Système des Nations unies

4. CONTRIBUTIONS DES PARTIES PRENANTES

1. Collectivités locales

Consultation réunissant les 18 Présidents des communes (Gouv. Sousse), Présentation du RNV et Décentralisation des ODD, 20 avril

4. Ch. N. F. C. Entreprises

Consultation de sensibilisation et adhésion des femmes cheffes d'entreprises aux ODD, 15 avril

6. Engagement dans l'Agenda 2030 des N. Unies

- UTICA (Déc. 2019)
- APTBEF (juin 2020)

2. Les jeunes

Consultation SDG Camps le 26 avril 2021

5. Les enfants parlementaires

Consultation le 23 avril: Sensibilisation et présentation du RNV. Une synthèse des différentes contributions des enfants parlementaires a permis d'esquisser l'image de la Tunisie dans laquelle ils s'identifient

"Une Tunisie prospère, démocratique qui garantit à tous les élèves une éducation de qualité et à tous les citoyens l'accès à des services de santé performants et un travail décent. Une Tunisie sans violence et sans pauvreté".

7. Les parlementaires

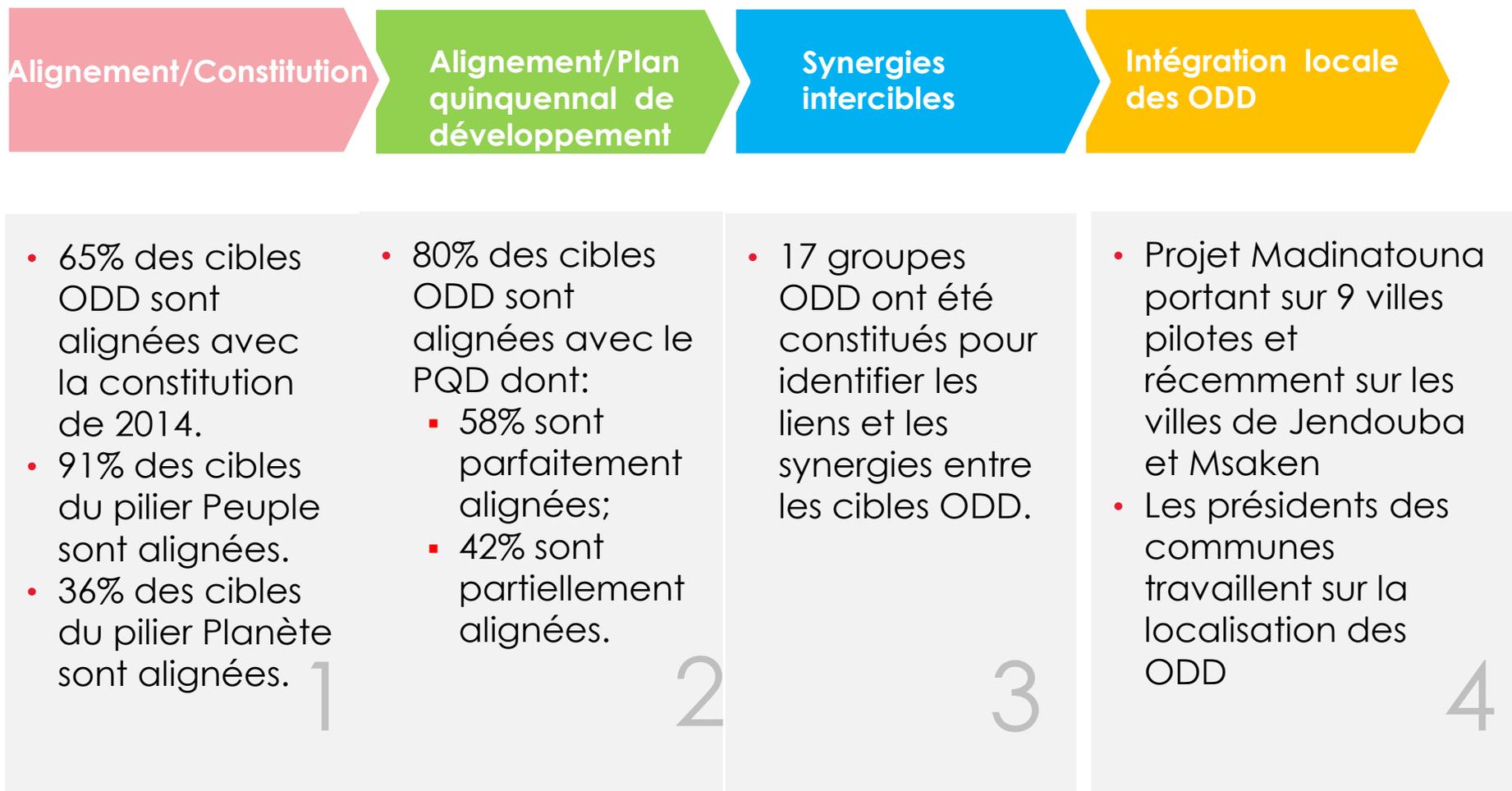
Consultation organisée par le MEFAI avec l'appui de la Commission des finances et de la planification et la Commission du développement régional du parlement le 31 mai au siège de l'ARP.

Au cours de cette réunion, les Représentants du peuple ont réaffirmé leur engagement pour l'Agenda 2030 et leur rôle dans la mise en œuvre des ODD par des initiatives juridiques et par le contrôle de l'action gouvernementale.

3. NLPC

Consultation organisée par les Nations Unies, sous la coordination du HCDH, du Bureau du Coordinateur-Résident (BCR) et le MEFAI le 28 avril 2021. Les ODD discutés sont : ODD 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 8 ; 10 ; 11 et 16.

5. INTÉGRATION DES ODD EN TUNISIE



6. NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ

Les Femmes

01

- Adhésion de la Tunisie à la Convention internationale pour l'Égalité salariale (EPIC), 3 décembre 2020,
- Décret gouvernemental 2020-582 du 14 août 2020, relatif aux centres de prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence
- Décret gouvernemental 126 de 2020 du 25 février 2020 portant création de l'observatoire national de lutte contre la violence à l'égard de la femme

Les enfants

02

- Constitution de 2014: Assurer aux enfants toutes les formes de protection sans discrimination (Art. 47).
- Accès à l'éducation de base en 2018 est quasiment universel en Tunisie,
- Taux de mortalité des enfants moins de cinq ans: 17 pour mille en 2018.

Personnes âgées

03

- 51,6% de la population âgée (près de 620 milles) sont affiliées à la sécurité sociale,
- 11,7% (141 milles) bénéficient du Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses (PNAFN),
- 27,5% (330 milles) bénéficient de l'accès aux soins dans le cadre l'AMG2

5. NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH).

04

- L'octroi d'une aide financière aux personnes handicapées nécessiteuses ou à son tuteur légal dans le cadre du PNAFN,
- L'octroi d'une indemnité financière et matérielle aux familles qui accueillent une personne handicapée sans soutien,
- La prise en charge de soins et des frais d'hospitalisation dans les structures sanitaires publiques et des appareils de prothèse et de réadaptation pour les personnes handicapées remplissant les conditions de bénéfice des soins gratuits et à tarif réduit,

RÉGIONS DÉFAVORISÉES

05

- Application du principe constitutionnel de la discrimination positive.
- Mise en place de la décentralisation.

MIGRANTS, DEMANDEURS D'ASILE ET REFUGIES

06

- La Tunisie assure l'accès au territoire à ces personnes, y compris celles secourues/interceptées en mer ou à leur arrivée par voie terrestre dans une approche coopérative avec les acteurs les prenant en charge.
- Les autorités tunisiennes garantissent l'accès des demandeurs d'asile et des réfugiés à certains services publics de base tels que la santé, l'éducation, la sécurité sociale et le logement.

7. ODD EN TUNISIE: RÉALISATIONS ET DÉFIS

- "Une reprise durable et résiliente après la pandémie COVID-19 qui promeut les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable : construire une voie inclusive et efficace pour la réalisation de l'Agenda 2030 dans le contexte de la décennie d'action et de réalisation pour le développement durable"

Les ODD : 1 ; 2 ; 3 ; 8 ; 10 ; 12 ; 13 ; 16 et 17





RÉALISATIONS

- **Des avancées importantes en matière de lutte contre la pauvreté.**
 - taux de pauvreté a sensiblement baissé passant de 25,4% en 2010 à 15,2% en 2015.
 - une baisse de la pauvreté extrême dans toutes les régions. Au niveau national, le taux est passé de 6 à 2,9% entre 2010 et 2015.

DÉFIS

- Les régions du Nord-ouest et du Centre-ouest demeurent vulnérables avec des taux de 28,4% et 30,8%.
- Des différences significatives des taux de pauvreté entre les zones rurales (26%), les petites villes (15,2%) et les grandes villes (6,3%)

L'IMPACT DE LA PANDÉMIE DE LA COVID 19 EST SÉVÈRE. Les catégories les plus vulnérables ont été impactées en termes:

- d'exposition aux risques sanitaires et
- de conséquences socio- économiques en raison de la baisse de leur revenu et de l'augmentation des prix des aliments de base.

Cette crise a creusé les écarts en termes d'opportunités : accès aux financements, moyens de communications, accès aux services de santé, à l'éducation etc.



RÉALISATIONS

Promulgation de la loi 2019-25 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires et aliments pour animaux:

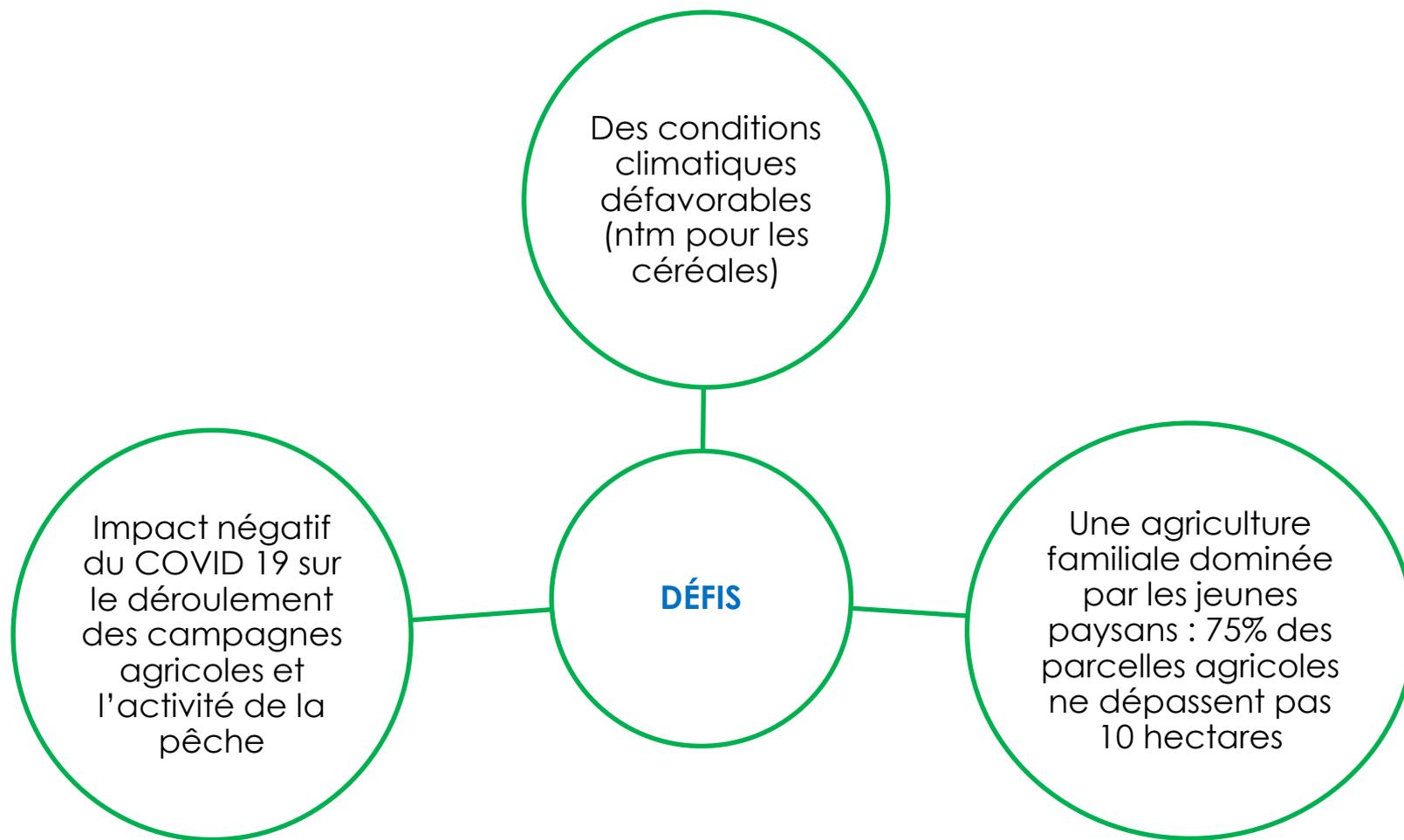
Lancement du fonds d'indemnisation des dégâts causés par les catastrophes naturelles en 2019

Nouvelles stratégies sectorielles qui ont concerné notamment l'aménagement et la conservation des terres agricoles, le développement forestier et le secteur de la pêche

La Tunisie a ratifié les trois conventions des Nations Unies (CBD, CCC et CCD) et était parmi les premiers signataires du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Progrès réalisés en matière de recherche agricole: un intérêt particulier pour la diversification des produits agricoles, le développement de modes de production durables: 16 labels ont été créés

Progrès réalisés en matière de vulgarisation





RÉALISATIONS

1. La Tunisie vient de se doter d'une Politique Nationale de la Santé (PNS), basée sur une vision 2030 pour la couverture de santé universelle
2. Progrès réalisés en matière de la **santé de la mère et de l'enfant**
3. La Tunisie s'est engagée dans la lutte contre la **tuberculose**, considérée comme un problème de santé publique, depuis son indépendance

DÉFIS

Le problème de santé publique majeur :
Maladies non transmissibles **MCV, diabète, cancer et maladies respiratoires chroniques**
responsables de 80 % des décès.
Facteurs de risque aggravant ces pathologies:
tabagisme, mauvaise alimentation, sédentarité et usage nocif de l'alcool

Ces maladies représentent près de 60% des dépenses de l'assurance maladie



RÉALISATIONS

Politiques Publiques en Termes d'Emplois:

1. Loi n° 2020-30 du 30 juin 2020 relative à l'Economie Sociale et Solidaire,
2. Décret-loi du 10 Juin 2020, relatif au régime auto-entrepreneuriat
3. Loi n° 2020-37 du 6 août 2020 relative au Crowdfunding

DÉFIS

- Croissance atone et peu inclusive depuis 2011
- Taux Croissance annuel moyen (2011-20): **1,9%**
- Taux de Chômage **15,7%**,
- Pandémie du COVID 19 a aggravé la situation économique :

**Taux de croissance
– 8,8% (2020),
Le taux de chômage
17,4%**

Mesures

d'accompagnement estimées à 8,9 MD

(Mars-Juin 2020): en faveur populations les plus démunies, travailleurs au chômage technique, entreprises.

Digitalisation:

- batinda.gov.tn
- helpentreprise.social.tn
- autorisation.gov.tn
- tunisie.solidaire.gov.tn

Défi Majeur: le secteur informel

1,3 million de personnes dans l'informel
(T2-2019): soit 36% population active

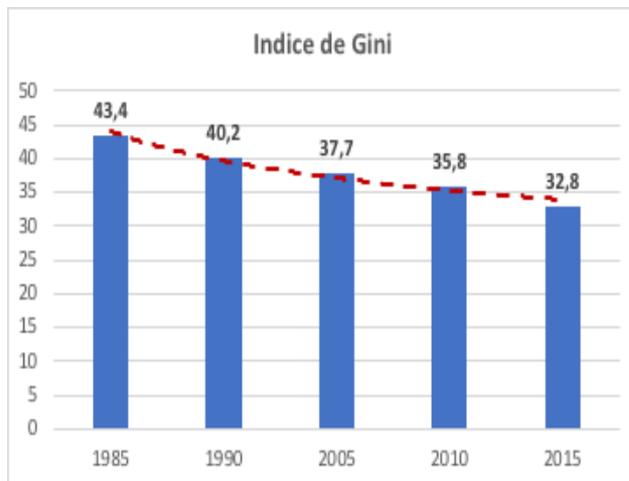


RÉALISATIONS

Mesurées par l'indice de Gini, les inégalités semblent modérées et la tendance au cours des dernières décennies a été à la baisse, surtout à partir des années 2000

Selon l'indice de l'engagement à la réduction des inégalités 2020.

- Sur 158 pays étudiés, la Tunisie occupe la 60ème position (score de 0,68).
- Elle est à la première place en Afrique du Nord et Moyen Orient et la 3ème place au niveau du continent Africain.



Pour lutter contre la pauvreté, les aides n'ont pas cessé d'augmenter. Si l'on rapporte le montant des aides octroyées dans le cadre PNAFN au SMIG, on constate qu'il est passé de 19,4% en 2000 à 39% en 2020.

La pandémie Covid-19 a creusé davantage les inégalités. La perte de revenus des ménages les plus vulnérables a réduit sensiblement leur capacité à investir dans l'éducation et la santé de leurs enfants.



Autonomisation économique de la femme: la ligne budgétaire RAIDA a réussi à réaliser au profit des femmes :

- 3932 TPE avec 6216 postes d'emploi et
- 531 PME avec 1067 postes d'emploi.

Le programme a répondu, aussi, aux besoins des femmes entrepreneures (2463 bénéficiaires) dirigeantes des institutions d'enfance privées impactées par la crise Covid-19.

Afin de **réduire les disparités régionales** et de **concrétiser le principe constitutionnel de la discrimination positive**, le gouvernement a procédé à la mise en place des programmes spécifiques de développement qui viennent en appui aux politiques sectorielles dans les régions et notamment celles les plus défavorisées :

- Le Programme Régional de Développement (PRD) et
- Le Programme du Développement Intégré (PDI).

Ouvrières agricoles: décision gouvernementale n° 379-2019 du 22/04/2019) :

Femmes ouvrières agricoles : **Accès à la sécurité sociale et à la retraite**, avec des conditions de cotisations flexibles.



1. Élimination de la discrimination fondée sur le handicap:

Analyse des lacunes dans les lois nationales protégeant les droits des personnes handicapées partagée avec les membres de la Commission des personnes handicapées et des catégories vulnérables au Parlement (2019).

2. Élimination de la discrimination raciale: Adoption de la loi organique 2018-50 relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination qui prévoit :

- La création d'une Commission nationale de lutte contre la discrimination,
- Des mesures de prévention et de protection,
- Des procédures et incriminations pénales des actes jugés racistes ou incitant à la haine raciale.

3. Un jugement historique dans la région MENA rendu grâce à cette loi le 14 octobre 2020 au Tribunal de première instance de Médenine, suite au dépôt d'une plainte par une avocate formée par le HCDH qui a permis à son client de **supprimer une référence à l'esclavage dans son nom de famille.**

DÉFIS

Malgré les efforts et la multiplicité des programmes, les inégalités persistent entre les femmes et les hommes et entre les régions



- La Tunisie connaît une fragilité des ressources et écosystèmes naturels.
- Son capital naturel est très limité et les taux de mobilisation des principales ressources ont atteint des niveaux extrêmes (ressources en eaux conventionnelles, ressources énergétiques fossiles, etc.).
- Afin d'optimiser l'utilisation de ses ressources et leur gestion durable dans le temps et dans l'espace, la promotion de la culture des modes de consommation et de production durables figure parmi les priorités nationales.

Réalisations. La Tunisie s'est dotée de stratégies intersectorielles en faveur de **l'économie circulaire**, notamment

1. la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD),
2. la stratégie nationale de l'économie verte (SNEV) s'appuyant sur l'agriculture durable,
3. la gestion intégrée des déchets,
4. la promotion du tourisme durable,
5. l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.



Réduction des déchets

- Un système de récupération de déchets d'emballage et particulièrement de plastique a été mis en place,
- Les efforts se sont multipliés ces dernières années pour recycler les déchets de construction et les valoriser
- En 2021, la Tunisie vient d'achever l'élaboration de la nouvelle Stratégie de Gestion Intégrée des Déchets Ménagers et Assimilées (2020-2035).

Achats publics durables

- Les achats publics représentent en moyenne 40% du Budget National.
- Une Actualisation du Plan d'Action National des Achats Publics Durables a été achevée fin 2019 avec proposition d'une série des textes juridiques pour organiser sa mise en œuvre. Huit sessions de formations sur les APD ont été programmées pour l'année 2021 (pour 144 acheteurs publics).



La Tunisie :

1. Très exposée au Changements Climatiques.
2. A dominance aride et semi-aride,
3. Confrontée à la hausse des phénomènes climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, désertification, tempêtes en mer et vent violents, orages foudres et grêles, incendies de forêts, etc.) qui **engendrent des impacts majeurs sur les écosystèmes et les ressources naturelles, sur la santé et sur les activités économiques.**

LE CADRE JURIDIQUE ET ORGANISATIONNEL

Mise en place d' :

1. Une Unité de Gestion par Objectifs (UGPO) pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le Climat, qui a été créée en 2018;
2. Un comité national consultatif dans le domaine de l'atténuation des émissions des GES en 2020;
3. Un processus d'actualisation de la Contribution déterminée au niveau national (CDN) est engagé en 2020.



Pour faire face aux Changements Climatiques (CC), La Tunisie a mis en place plusieurs stratégies et actions dont notamment:

1. La stratégie de développement bas-carbone et résiliente aux CC à l'horizon de 2030
2. La Stratégie eau 2050
3. La Stratégie nationale de protection de l'environnement post 2020
4. Le Programme national des villes durables en Tunisie
5. La Stratégie d'adaptation de l'agriculture et des écosystèmes face aux CC
6. La Stratégie nationale d'adaptation du littoral face à l'élévation accélérée du niveau de la mer
7. La Stratégie nationale pour la gestion intégrée des zones côtières
8. La Stratégie nationale d'adaptation du secteur de tourisme aux CC
9. La Stratégie nationale d'adaptation du secteur de la santé aux CC
10. La Stratégie nationale de la conservation des eaux et du sol
11. L'Élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication sur les CC
12. La Stratégie nationale de l'éducation pour un développement durable
13. De son côté, la société civile en Tunisie s'est engagée pour le climat, etc.

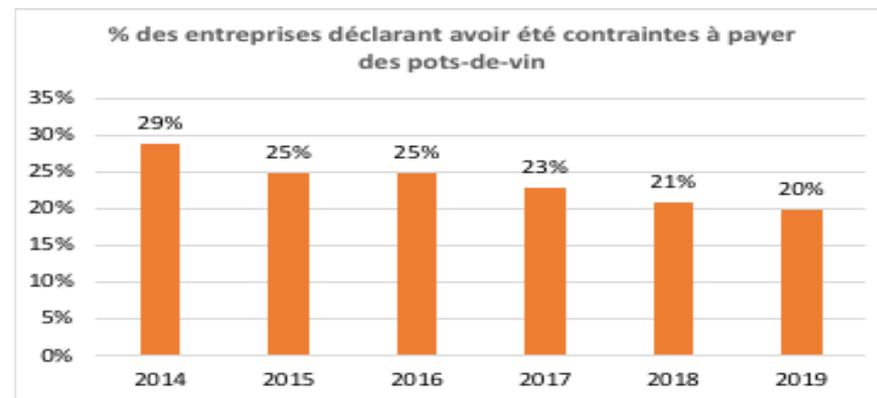


I. État garant des droits et libertés fondamentaux

1. La Tunisie a ratifié la Convention des Nations Unies contre la torture.
2. La vision et le plan d'action de la réforme du système judiciaire et pénitentiaire, adopté en 2014 et prolongé jusqu'à fin 2020
3. La Loi organique n° 2019-9 modifiant la loi organique n° 2015-26 relative à la lutte contre le terrorisme et à la répression du blanchiment d'argent.
4. Mise en place d'un programme de renforcement de capacités des magistrats traitant les cas de violences faites aux femmes: 446 magistrats ont été formés.
5. Adoption de la loi organique n° 2018-51 portant création de l'Instance des droits de l'homme,

DEFIS

1. **Surpopulation carcérale** : Plus de la moitié des personnes en détention sont au titre d'une détention préventive





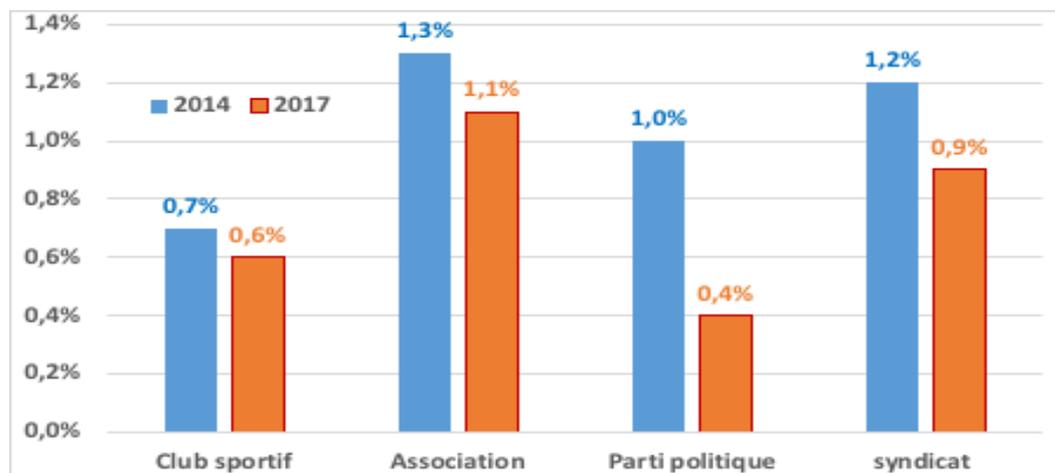
II. Société éveillée, vigilante, solidaire et participative :

La perception des citoyens du processus démocratique en Tunisie n'a pas changé entre 2014 et 2017.

- **Près de 7 citoyens sur 10 (72,5%)** ne sont pas satisfaits par le processus démocratique;

L'affiliation dans des associations.

Le pourcentage de citoyens qui ont déclaré ne pas être actifs dans la vie politique ou civile (parti politique, syndicat, association ou club sportif) est de 97% en 2017 contre 94,2% en 2014,





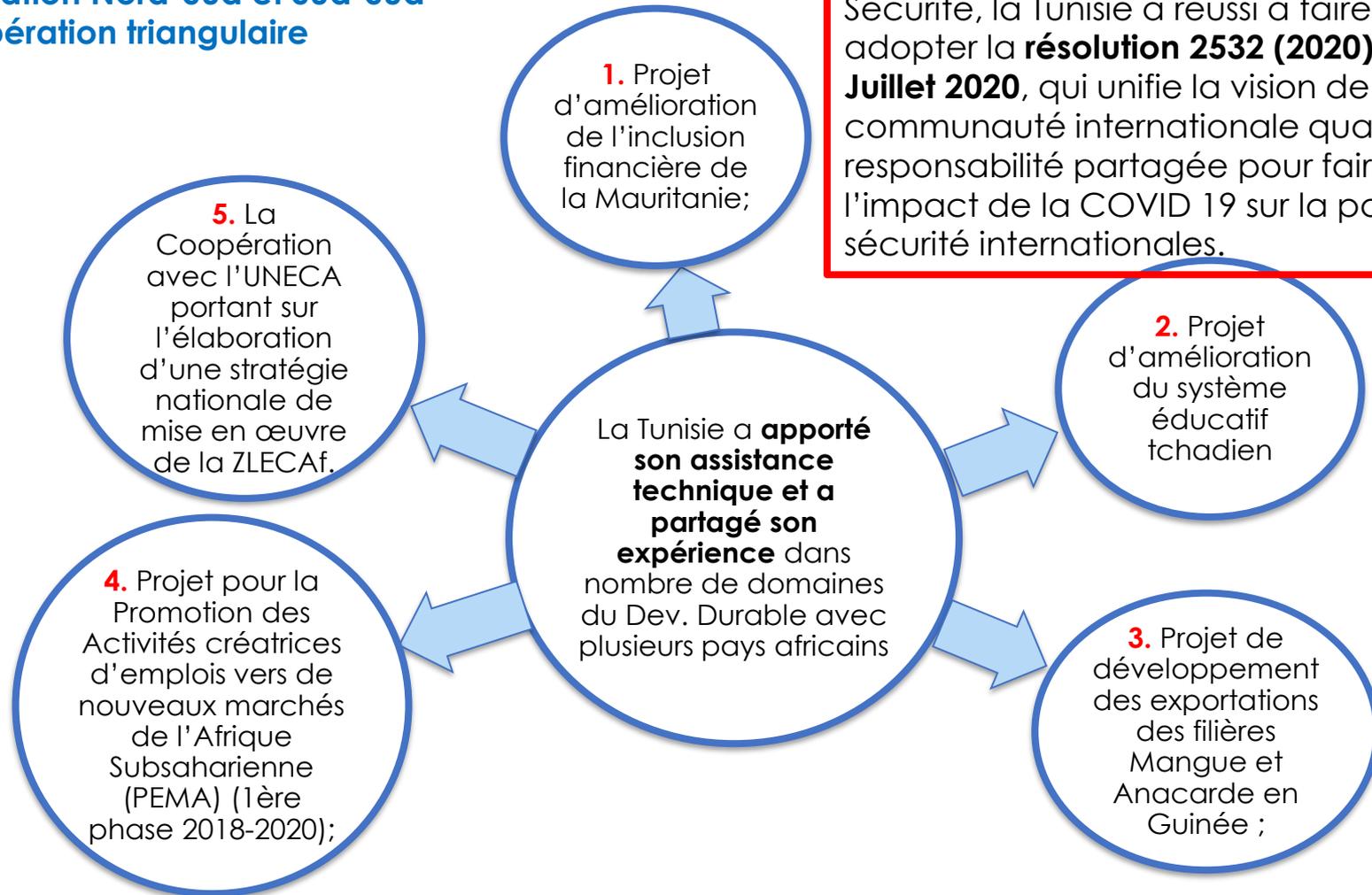
- La Tunisie a **bénéficié de l'appui de ses partenaires financiers et techniques** à travers la mise en œuvre de projets de coopération qui contribuent à la réalisation des ODD et à faire face à la crise sanitaire de la pandémie du COVID 19.
- La Tunisie a adhéré aux initiatives régionales visant à renforcer l'intégration économique et à soutenir une croissance durable : il s'agit notamment du :
 - Programme Ponts du Commerce Arabo-Africains (AATB).
 - La 2ème phase du programme de l'aide pour le commerce pour les pays Arabes.
- La Tunisie a pris des initiatives pour le développement des régions frontalières avec les pays voisins à travers les projets de création de zones commerciales et logistiques,
- Sur la période 2020 et 2021, un total de 54 projets de partenariat programmés ont été recensés d'une valeur totale estimée à 5000 M\$.



- ❑ **1 424 386 travailleurs résidant à l'étranger (TRE) répartis sur 90 pays**
 - 50% des TRE possèdent un compte bancaire en devises ou en DTN,
 - 72% d'entre eux effectuent des transferts de fonds vers la Tunisie
 - 66% contribuent aux finances de leurs familles en Tunisie.
- ❑ **Les transferts de fonds**
 - 32% des réserves en devises (2019)
 - Contribution des TRE aux recettes fiscales = 2%
 - Transfert moyen: 6 866 Dinars. La dépense moyenne par séjour est de 1 508 Dinars.
- ❑ **22% des TRE présentent un intérêt pour investir en Tunisie:**
 - peu de visibilité sur la situation dans le pays et
 - peu de visibilité sur les opportunités d'investissement



Coopération Nord-Sud et Sud-Sud et coopération triangulaire



Membre non permanent au Conseil de Sécurité, la Tunisie a réussi à faire adopter la **résolution 2532 (2020) du 1^{er} Juillet 2020**, qui unifie la vision de la communauté internationale quant à la responsabilité partagée pour faire face à l'impact de la COVID 19 sur la paix et la sécurité internationales.

MERCI

